

Le projet de loi de sécurité globale :

L'article 1 étend les pouvoirs confiés aux polices municipales, qui n'agissent pourtant pas sous contrôle de l'autorité judiciaire (contrairement à la police nationale et la gendarmerie).

L'article 18 prévoit la délégation aux agences de sécurité privée de pouvoirs jusqu'alors réservés à la police judiciaire comme le contrôle d'identité ou la palpation. C'est la marche à la privatisation de la police.

L'article 21 permet d'exploiter en temps réel les images des caméras piétons des policiers.

L'article 22 légalise l'utilisation de drones pour filmer et permettre une surveillance étendue et particulièrement intrusive. Cette utilisation pourra permettre la collecte massive et sans discernement de données personnelles, susceptibles d'intimider et de dissuader les gens de manifester.

L'article 23 prévoit la suppression des crédits de réduction de peine, notamment pour les auteurs d'infraction contre les forces de l'ordre. Cette mesure est critiquée, y compris par certains syndicats de la pénitencière, car son caractère dissuasif est illusoire et contraire à la prévention de la récidive.

L'article 24 est le plus connu. Il punit fortement la diffusion d'images d'un policier ou d'un gendarme « *dans le but qu'il soit porté atteinte à son intégrité physique ou psychique* ». La diffusion d'images malveillantes étant déjà réprimée par la loi, cet article a pour réel objet de rendre quasi impossible le dévoilement des actes de violence commis par des policiers dans l'exercice de leurs fonctions. Il contribuerait aussi fortement à intimider et décourager les personnes qui voudraient les filmer. Il est en cours de réécriture...

Les décrets du 2 décembre concernant les fichiers de «Sécurité publique»

Sans débat public, en catimini, trois décrets permettent de fichier des personnes en raison de leurs «opinions» politiques, de leurs «convictions» philosophiques ou religieuses, voire même de leur «appartenance» syndicale, de leurs comportements, habitudes de vie, pratiques sportives, déplacements...